

Conditions générales Internet 4G

1. Définition

Le présent contrat a pour objet le service de fourniture d'un accès Internet haut débit sans fil (ci-après "4G") de Wifx Sàrl (ci-après "Wifx").

2. Prestations de Wifx

2.1 4G

Le 4G offre un accès à Internet avec des débits indiqués au point 2.2 contre le paiement d'une taxe fixe mensuelle.

Les vitesses de débit indiquées sont des performances optimales. Les débits ne sont pas garantis et peuvent varier en fonction de la charge du réseau.

Dans la mesure où aucun frais n'en résulte pour le client et aucune incidence négative n'affecte la prestation de service convenue, Wifx peut à tout moment procéder à des adaptations techniques.

2.2 Nos accès Internet ainsi que les débits

Abonnement Budget 2/2 Mbits/s max. CHF 19.- / mois
Abonnement Advance 10/10 Mbits/s max. CHF 39.- / mois
Abonnement Privilège 150/50 Mbits/s max. CHF 69.- / mois
Installation et configuration à l'intérieur du bâtiment / Matériel en prêt CHF 199.-
Installation et configuration à l'extérieur du bâtiment / Matériel en prêt CHF 350.-
Adresse IP Publique CHF 8.- / mois
Adresse IP Fixe utilisable (uniquement sur un abonnement 4G Privilège) CHF 15.- / mois
Abonnement Internet 4G dirigé 150/50 Mbits/s max. en Backup sans IP Fixe CHF 59.- / mois
Abonnement Internet 4G dirigé 150/50 Mbits/s max. en Backup avec maintien IP Fixe existante
Uniquement sur ligne Internet Filaire Wifx (liaison DataCenter valeur 25.- incl.) CHF 84.- / mois
Forfait configuration pour la bascule automatique entre Filaire et 4G CHF 430.-

2.3 Équipement sur le site du Client (CPE) et mise en service

Dans le cadre du présent contrat de service, le Client se voit installer un équipement intérieur ou extérieur (CPE) nécessaire à l'établissement de la liaison sans fil.

2.4 Communication des dérangements

En cas de dérangement, le Client peut s'adresser au support de Wifx au numéro 024 550 01 70.

2.5 Fenêtre de maintenance

Dans la mesure du possible, Wifx informe en temps voulu le Client de toute interruption de l'exploitation, requise notamment par la prise en charge de dérangements, l'exécution de travaux de maintenance ou la mise en œuvre de nouvelles technologies. Ses services s'efforcent de limiter la durée de ces interruptions et de les planifier, dans la mesure du possible, pendant les heures de faible trafic.

Afin d'exécuter et d'optimiser ses services de configuration et de maintenance, Wifx se réserve la possibilité d'accéder à tout moment et sans préavis aux éléments CPE du Client, dans le but de garantir le bon fonctionnement de l'appareil (activité dénommée ci-après "télémaintenance").

Dans le cadre de cette télémaintenance, Wifx accède aux données du Client qui sont directement liées à la configuration des éléments CPE et des services 4G. Les ordinateurs (de bureau et portables) du Client connectés aux éléments CPE sont exclus de la télémaintenance et Wifx ne peut pas accéder aux données présentes dans ces appareils. De même, l'accès par des tiers aux éléments CPE Wifx est exclu. Wifx ne pourra être tenue responsable des dommages qui pourraient affecter le matériel du Client après la télémaintenance, dans la mesure où il ne pourra être prouvé que ces derniers découlent de la télémaintenance exécutée par Wifx.

3. Obligation du Client

3.1 Eléments CPE

En cas de dommages affectant un des éléments CPE en prêt, l'appareil défectueux sera échangé par Wifx. Si le Client est à l'origine des dommages, Wifx est en droit de facturer au Client la réparation de l'appareil remplacé. La portée du contrat n'est en aucun cas limitée du fait d'un défaut de l'un des éléments CPE.

Le Client est responsable d'obtenir l'autorisation du propriétaire des lieux pour installer les éléments CPE. En cas de litige avec le propriétaire, les frais de démontage et remontage sont à la charge du Client.

3.2 Electricité

Le Client doit fournir une prise électrique pour l'alimentation des éléments CPE. L'emplacement de la prise électrique sera défini entre le Client et Wifx. Les frais de consommation électrique sont à la charge du Client.

3.3 Liaison informatique

La liaison entre les éléments CPE et le réseau informatique du Client devra être réalisée au moyen d'un câble de cat5 au minimum. Si le câble et installé par le Client, la liaison devra répondre à la norme en vigueur en matière de connectique informatique pour le type de câble choisi. Dans tous les cas, la liaison devra être certifiée cat5e au minimum. Wifx recommande un câble de type cat5e non blindé.

Wifx pourra exiger le protocole de mesure de la liaison informatique.

Wifx ne pourra pas être tenue responsable en cas de liaison informatique défectueuse si la liaison à été installé par le Client.

3.4 Dégâts naturels

Le Client est dans l'obligation d'annoncer à son assureur l'installation des éléments CPE, la valeur forfaitaire à annoncer est de 1'500.- Wifx ne pourra pas être tenue responsable des éventuels dommages causés par une surtension (foudre par exemple).

4. Facturation et conditions de paiement

La mise en service de la 4G est réalisée dès la signature du contrat et est facturé par par Wifx :

La facturation commence à la date de mise en service.

5. Garantie

Wifx ne peut garantir ni bande passante minimale, ni un fonctionnement ininterrompu et exempt d'erreur pour le 4G.

Wifx ne répond pas de l'usage abusif et des dommages imputables à des tiers, du défaut de sécurité des réseaux de télécommunication ou d'Internet et des frais des prestations de réparation ou d'assistance.

Wifx dégage toute responsabilité concernant l'exactitude, l'actualité l'intégrité des informations (voix, images, sons, autres données) accessibles via le site Wifx ou Internet. Ces informations ne constituent ni une offre, ni une invitation à conclure des contrats commerciaux ou d'autre transactions.

6. Dispositions particulières

Wifx s'efforce de prendre toutes les mesures économiquement raisonnables et techniquement possibles pour la sécurisation de ses prestations. Lors de l'utilisation d'Internet, le Client est toutefois exposé à des risques particuliers en matière de protection de ses données personnelles : les e-mails qui sont envoyés sans cryptage peuvent être lus, modifiés, supprimés ou retardés par des personnes non autorisées. Le nom d'un expéditeur peut être falsifié. Les articles envoyés à des groupes de discussions, forums et chats peuvent être contrefaits, falsifiés et utilisés au profit de tiers. Dans certains cas, des tiers peuvent même surveiller le trafic Internet sur le World Wide Web (WWW) et prendre connaissance de noms d'utilisateur et mots de passe. Le cryptage des données améliore la confidentialité et la fiabilité des informations. Des protections contre l'extérieur (Firewall) peuvent empêcher que des personnes non autorisées ne pénètrent dans le réseau du client. Il appartient au Client de prendre de telles mesures.

Indication juridique pour l'utilisation d'adresse IP statiques : tout en restant la propriété de Wifx, l'adresse IP statique est attribuée au Client et mise à sa disposition pour la durée du contrat. L'utilisation de l'adresse IP statique se limite personnellement et matériellement à l'activité commerciale du Client et dans le cas de personnes physiques, à l'utilisation (par exemple, utilisation par des tiers ou cession à une tierce personne) ainsi que toutes offres et services permettant cette utilisation sont interdits.

7. Dispositions pour locaux commerciaux

Si le Client place les appareils prêtés par Wifx dans des locaux commerciaux en location, il doit informer le bailleur de ces locaux que ces appareils sont la propriété de Wifx. Wifx se réserve le droit de communiquer elle-même cette information au bailleur des locaux. Ce droit ne dispense toutefois pas le Client de sa propre obligation d'informer.

Le Client doit informer immédiatement Wifx de toute saisie du matériel résultant de l'exercice d'un droit de rétention ou d'un séquestre, ainsi que son éventuelle mise en faillite, et signale à l'office des poursuites et des faillites compétent que l'installation est propriété de Wifx. Tous les frais engagés par Wifx pour défendre ses intérêts dans les procédures susmentionnées sont à la charge du Client.

8. Résiliation

La durée minimale d'un abonnement 4G de Wifx est de 24 mois, à moins qu'une durée minimale supérieure ait été convenue entre Wifx et le Client. A tout moment Wifx et le Client peuvent convenir, sans devoir respecter de forme particulière, de prolonger la durée minimale du contrat en cours ou d'y ajouter une nouvelle période de durée minimale déterminée.

Si le Client met fin au contrat, il est tenu de restituer à Wifx les éléments CPE qui lui ont été remis en prêt. Les frais d'installation ne sont pas remboursés.

Le contrat peut être résilié par écrit dans un délai de un mois pour la fin du mois suivant, au plus tôt toutefois pour la fin de la durée minimale du contrat.

En cas de déménagement du client et dans le cas dans lequel Wifx est dans l'incapacité de fournir la prestation demandée dans les nouveaux locaux, le Client devra cependant régler la taxe annuelle ou les taxes semestrielles 4G jusqu'à la fin de la période de validité du contrat. Ces paiements sont exigibles immédiatement.

Au moment de la résiliation, le client devra retourner le matériel CPE à Wifx ou Wifx se chargera de récupérer le matériel CPE pour un forfait de 100.-. Si il n'est pas possible pour Wifx de récupérer le matériel pour une raison ou une autre, Wifx facturera au Client le(s) élément(s) CPE non récupérés. Les prix varient de CHF 1'000.— à CHF 1'500.— en fonction du type d'installation.

Wifx Sàrl se réserve le droit de résilier un abonnement sans préavis et sans délai, en tant qu'unique décideur, en cas d'utilisation abusive du réseau 4G par le client. Le client ne doit en aucun cas utiliser le service 4G afin d'enfreindre des droits de tiers en matière de copyright ou de droits d'auteur, droits sur les brevets, marques déposées, secrets de fabrique ou tout autre droit patrimonial, droit de publicité ou droit à la confidentialité. Le téléchargement illégal ou abusif n'est pas admis. Le client n'a pas le droit d'utiliser le service pour transmettre des éléments illégaux, constitutifs de harcèlement, injurieux, diffamatoires, à caractère raciste, indécents, abusifs, violents, menaçants, intimidants, nocifs, vulgaires, obscènes, offensants ou douteux quel que soit leur type ou leur nature. Le client reconnaît être responsable de toutes les actions qu'il effectue sur le réseau 4G.



Avenue des Sciences 2
1400 Yverdon-Les-bains

www.wifx.net
info@wifx.net
tél 024 550 01 70